Armada : 9 fontaines à eau pour vous hydrater !

Temps de lecture

2 minutes

- Publié le 19/01/2023 - 11:42 Mis à jour le 19/01/2023 - 11:42

Face à la chaleur de ces derniers jours, la Métropole renforce son dispositif de fontaines à eau. Au total, neuf fontaines sont installées à l'Armada. Venez avec vos gourdes !

La Métropole Rouen Normandie renforce son dispositif de fontaines à eau, face aux grandes chaleurs de cette fin d'Armada. Alors que seules deux fontaines avaient été installées lors de la précédente édition, la Métropole a équipé le site de sept fontaines dès l'ouverture, auxquelles viennent s'ajouter deux fontaines supplémentaires installées ce jeudi 15 juin :

Rive droite :
- au pied des marches du Pont Flaubert
- devant le Pavillon des Transitions H20

- au pied du pont Guillaume le Conquérant
- au niveau du PC presse, esplanade Saint-Gervais (nouvelle fontaine à eau)
- au niveau du Ponton d'Honneur Jean-Ango (nouvelle fontaine à eau)

Rive gauche :
- au pied des marches du Pont Flaubert
- au niveau de l'entrée du 108 et sur la Guinguette de la Métropole Rouen Normandie
- au niveau du 106
- au niveau du 107

Les emplacements des points d'eau sont visibles sur l'application de l'Armada : Carte de l'Armada > Toilettes et fontaines à eau.

Ce dispositif, essentiel autant à la santé publique qu'à la prévention de la pollution plastique de la Seine, rencontre un grand succès. La fontaine installée au pied du Pont Flaubert rive droite a distribué 5 812 litres d'eau potable samedi dernier. Grâce à l'ensemble de ces points d'eau, ce sont plus de 80 000 bouteilles en plastique qui n'auront pas été utilisées.

La collectivité a signé en février 2023, une convention « Armada Zéro Pollution Plastique » avec l'association organisatrice de l'événement. L'objectif de ce document engageant : faire de l'Armada 2023 une éco-manifestation, ainsi qu'un porte-voix permettant de sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation du climat et des écosystèmes, notamment aquatique. Concrètement, cet engagement se traduit par la suppression de la vente de bouteilles en plastique individuelles, la suppression plus large du plastique à usage unique sur l'événement, ainsi que

l’extension de ces engagements auprès des prestataires : traiteurs, entreprises événementielles, débits de boissons et restaurateurs.